



Déclaration FSU

CHSCT-D Ordinaire – 29 mars 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres
du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail d'Eure-et-Loir,

Tout au long de l'année scolaire 2021-2022 comme depuis 2 ans maintenant, l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale doit affronter la profonde transformation et la constante dégradation de ses conditions de travail en raison de la pandémie. Tous nos gestes, toutes nos pratiques professionnelles, toutes nos postures, l'organisation de tout notre travail, notre santé au travail sont impactés par le virus avec lequel le gouvernement a choisi de nous faire vivre.

Nous ne commenterons pas ici ce choix. Mais nous souhaitons attirer toute votre attention, Madame la présidente du CHSCT-D, sur l'impact de ce choix sur la santé des 6000 personnes travaillant quotidiennement pour l'École en Eure-et-Loir. Par exemple, le stress et la charge de travail supplémentaires imposés aux AED transformés en infirmières scolaires, celles-ci étant pleinement mobilisées par la gestion des cas de covid et le suivi des cas contacts. Augmentation également de la charge de travail et de la pression qui pèsent sur les épaules des personnels enseignant-e-s amené-e-s à adapter sans arrêt leur progression aux élèves présents, absents, malades, isolés etc...ainsi qu'aux pressions exercées sur leur travail par les élèves et leurs familles au nom de la continuité pédagogique claironné par le ministre sans que les écoles et les établissements soient dotés des moyens, notamment en remplacement, de l'assurer.

Entendre toutes ces souffrances au travail est évidemment essentiel, mais cela nécessite également des réponses pour les réduire. Ici, comme nous l'avons maintes et maintes fois dénoncé, nous notons positivement l'amélioration de la communication des évolutions du protocole par le ministère...mais il reste encore beaucoup à faire non seulement pour que ce protocole soit adapté aux situations que rencontrent nos collègues sur le terrain mais aussi pour que cette communication soit opérationnelle. Nous tenons ici, à nouveau, à vous demander Madame la présidente :

- d'informer l'ensemble des personnels du département, à intervalle régulier, de l'évolution de la situation sanitaire,
- d'indiquer, dans votre transmission des évolutions du protocole, c'est-à-dire de la Foire aux Questions, les points saillants de chacune de ces versions nouvelles. Chacun-e de nos collègues apprécierait ce simple travail de présentation du document en pièce-jointe.

Mais, plus largement, ce virus et le protocole mis en place pour lui faire face ne sont pas les seuls responsables des difficultés relevées par nos collègues à travers les fiches SST ou lors des entretiens que nous pou-



vons avoir avec eux ainsi que lors de leur très forte mobilisation le 13 janvier dernier. D'autres problématiques doivent en effet être traitées de toute urgence pour améliorer la santé des personnels de l'École.

En premier lieu, il faut mesurer l'ampleur de l'impact du non-remplacement sur les conditions de travail de tou-te-s, quelle que soit la catégorie. Nous aurons lors de ce CHSCT-D l'occasion d'y revenir en détail, notamment suite à la visite du Lycée des Métiers Maurice-Viollette.

Un travail doit aussi être engagé pour résoudre les problèmes récurrents liés aux bâtiments de l'Éducation Nationale, bien souvent mal conçus pour les activités qui s'y déroulent aujourd'hui. Les personnels doivent notamment être davantage consultés et impliqués, dès la phase de conception, en cas de travaux engagés par la collectivité compétente.

Il faut aussi améliorer l'organisation du travail qui, bien souvent par manque d'anticipation et donc de discussion, est source de tension entre des personnels, certain-e-s imposant à d'autres des modes de fonctionnement inadaptés ou discutables. Les équipes doivent aussi avoir du temps de concertation et de préparation pour organiser ensemble leur travail.

Comme dans tout collectif humain, mais plus qu'ailleurs en raison de sa taille et de sa tradition hiérarchique, l'Éducation Nationale est un lieu de conflits entre les personnes qui y travaillent. Il faut parvenir à résoudre et prévenir ces conflits, notamment en ayant recours à des médiations extérieures sans attendre que la situation ne se dégrade.

Pour parvenir à progresser sur ces différents chantiers, la mobilisation des personnels doit pouvoir s'appuyer sur celle de l'employeur, à tous les niveaux de la hiérarchie. Il nous semble ici essentiel que l'employeur, c'est-à-dire la personne directement en charge des choix en terme d'organisation du travail (création et suppression de poste notamment), participe pleinement et directement aux travaux du CHSCT-D pour entendre la souffrance de nos collègues et construire avec les représentant-e-s des personnels les solutions à leur proposer. Les travaux du CHSCT ne peuvent se limiter à ceux des représentant-e-s des personnels : il est urgent de mettre en œuvre les préconisations émises par le chsct-D, par exemple en matière de co-activité. Madame la présidente, madame la secrétaire générale, nous tenons à ce que vous participiez avec nous aux prochaines visites, et ce dès celle qui est programmée le 12 mai au collège Anatole-France mais aussi aux GT, en particulier ceux ayant pour objet l'étude des fiches SST des 1^{er} et 2nd degrés.